



06.29.99.50.65
cgt@ville-bourges.fr

A Bourges, le 26 avril 2021

A : Madame Irène FELIX, Présidente de Bourges Plus
Monsieur Yann GALUT, Maire de Bourges,
Président du CCAS

Objet : Préavis de grève

Madame la Présidente et Monsieur le Maire,

Le syndicat CGT Ville de Bourges, Bourges Plus & CCAS se fait le porte-voix des agents de la Ville de Bourges, Bourges Plus & CCAS.

Avec les agents, nous dénonçons le passage aux 1607h dans notre collectivité.

Notre organisation syndicale vous a alerté depuis maintenant plusieurs mois sur le fait de ne pas appliquer la loi sur les 1607H malgré cela vous avez décidé tout même de faire appliquer cette loi.

De plus cette loi comporte des dérogations qui pourraient être appliquées mais même ça vous le refusez.

De ce fait vous ne nous laissez plus le choix, c'est pourquoi nous lançons un préavis de grève dès le mardi 4 mai 2021

C'est pourquoi, toujours avec les agents, nous portons les revendications suivantes :

- **Refus catégorique du passage aux 1607 h, qui correspondrait à travailler 39 h de plus à l'année, soit l'équivalent de plus d'une semaine de congés en moins chaque année. Pour notre organisation c'est tout simplement inacceptable !**
- **L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail pour aller plutôt vers sa réduction et atteindre les 32 h par semaine.**
- **Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires au bon exercice de nos missions de service public.**

Afin de permettre aux personnels de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT dépose un préavis de grève de 00 h à 24 h pour les journées suivantes : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai 2021 et du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 juin 2021 pour l'ensemble des agents de nos trois collectivités (Ville, Agglo & CCAS).

Ce préavis permet aux agents de débrayer 1 h, 2 h, ½ journée ou la journée complète.

Par ailleurs, je vous rappelle que les agents ne sont pas dans l'obligation de prévenir leur hiérarchie ni leur collectivité de leur décision de se mettre en grève avant que celle-ci ne débute (pas de délai de préavis), contrairement à ce que cherchent à imposer, à chaque mouvement de grève, un certain nombre de chefs de services, notamment dans les structures accueillant des enfants.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous adressons, Madame la Présidente et Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour le syndicat CGT Ville de Bourges, Bourges Plus & CCAS

Le Secrétaire général

Jacky LEISEING

